



édito

La Formation Professionnelle Continue est à nouveau au cœur de l'actualité à l'occasion du débat sur la décentralisation lancé par le gouvernement. Si ce regain d'intérêt ne peut que satisfaire les partenaires sociaux réunis au sein de notre OPCA, il convient néanmoins d'être attentif aux solutions qui se dessineront et espérer de nouveaux moyens à la hauteur de nos besoins qui vont croissants avec les évolutions de l'artisanat des métiers et des services. Un autre sujet qui conforte la volonté paritaire du conseil d'administration de Multifaf est le succès rencontré par les journées régionales d'information de Toulouse, Lyon, Paris, Strasbourg, Bordeaux et Rennes. De nombreux chefs d'entreprise ont répondu à ces invitations et l'intérêt manifesté nous incite à renouveler ces rencontres en 2003. Enfin, un autre point positif est l'appui financier qui vient d'être accordé à Multifaf pour soutenir le dispositif des contrats de formation en alternance. L'artisanat est en effet, à la différence d'autres secteurs professionnels, un puissant levier de qualification et d'intégration dans la vie professionnelle de jeunes ou d'adultes sans qualification. La première entreprise de France témoigne là encore d'un dynamisme qu'il convient de préserver.

Frédéric Nogier, Président
Michel Pillot, Vice-Président



Sommaire

Actualité	<i>Modification des critères de prise en charge du CQ</i> ..p. 1
Dossier	<i>Multifaf et les multifinancements</i>p. 2
Dossier	<i>L'exemple de l'entretien textile</i>p. 2
Agendap. 2
Interview	<i>Joël Decoudre, chef d'entreprise, coiffeur...</i>p. 3
Échos	<i>Congrès de la FNAR / 36^e congrès de la CNAMS</i> ..p. 3
Dispositif	<i>Le contrat de qualification adultes</i>p. 3
Brèvesp. 4
Échos	<i>Multifaf à la rencontre des entreprises</i>p. 4

► Actualité

Modification des critères de prise en charge du contrat de qualification

Le contrat de qualification est la voie privilégiée par les entreprises pour satisfaire leur besoin en personnel qualifié « métiers ». Elles vont désormais pouvoir conclure des contrats de qualification sur une durée de formation plus longue.

- **Contrat de qualification Jeunes :** 200 heures de formation interne supplémentaires peuvent être financées dans le cadre d'un contrat d'une durée de 24 mois sous réserve que celle-ci soit prévue dans le programme établi par l'organisme de formation. Le cumul de la formation externe et interne passe ainsi à 1 050 heures sur un contrat

de 24 mois et au prorata temporis sur une durée plus courte (à l'exception de la préparation du bac professionnel ou du BTS : 1200 heures maximum).

- **Contrat de qualification Adultes :** pour les contrats dont les bénéficiaires perçoivent l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), la durée de la formation peut aller jusqu'à 1 200 heures sur un contrat de 24 mois et au prorata temporis sur une durée plus courte, quel que soit le niveau de la formation envisagée. La prise en charge de la formation pour la préparation au CAP Coiffure est désormais possible pour cette catégorie de public.

Multifaf et les multifinancements

Bien que le nombre de bénéficiaires de formation soit en hausse constante chaque année, les entreprises artisanales rencontrent encore de nombreux freins pour l'envoi de leurs salariés en formation. Parmi ces nombreux freins, le double coût de la formation et de l'absence du salarié n'est pas des moindres. C'est dans cette perspective que Multifaf, sous l'impulsion de ses administrateurs et adhérents, opère une transition pour passer d'une logique de gestion à une logique de conseil et d'aide au montage des projets.

Par sa position originale, au cœur des problématiques de compétences, Multifaf peut jouer le rôle d'un catalyseur des projets de formation. Qu'ils soient individuels (concernant une entreprise en particulier) ou collectifs, le rôle de Multifaf est alors d'aider à préparer et mettre en œuvre les actions. Cela passe notamment par une information et une aide à la mobilisation des financements publics : Fonds Social Européen, Engagement de Développement de la Formation (EDDF) ou aide au remplacement du salarié en formation. Il s'agit par cette action volontariste non seulement de lever les freins au départ en formation des salariés de l'artisanat mais aussi de garantir l'égalité d'accès à la formation en rentrant dans une logique de multifinancement des actions de formation.

“ 36^e Congrès de la CNAMS. Michèle Devinante était invitée à présenter devant un auditoire composé d'une centaine de personnes, le plan de développement décidé par le Conseil d'administration. ”

L'exemple d'une entreprise du secteur de l'Entretien Textile

La Blanchisserie TRIOMPHE est située à Chalons en Champagne (Marne).

Après une première expérience dans l'industrie, Xavier Bausch reprend l'entreprise familiale au début de cette année. L'entreprise connaît une croissance rapide et fait face à de nombreuses évolutions. Xavier Bausch considère qu'elle doit s'adapter aux demandes de flexibilité, de rapidité et de qualité de ses principaux clients. Il est convaincu que le développement de l'entreprise passe notamment par le développement des compétences de ses salariés. Une grande partie d'entre eux possède en effet un faible niveau de qualification et a surtout appris “sur le tas”. L'entreprise élabore un plan de formation sur 2 ans dont l'objectif doit permettre une élévation des compétences des salariés dans les techniques du métier et une meilleure adéquation aux changements en cours. L'effort entrepris par les salariés se traduira par une évolution dans la grille de classification de la convention collective. Il s'agit d'un investissement lourd pour une petite entreprise. En termes de temps consacré, 7 jours en moyenne de formation par salarié, et en termes budgétaires, près de 3 % de la masse salariale annuelle brute. La formation est néanmoins indispensable à la réussite du projet. Cette raison justifie l'effort de Multifaf pour faciliter le projet de formation. Une aide est ainsi apportée au chef d'entreprise pour l'établissement de son dossier de demande de fonds publics et communautaires (EDDF-FSE) auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Marne. Multifaf apporte également un appui au financement des actions de formation au titre de la contrepartie des aides publiques obtenues.

Multifaf y était :

- Salon Maison & Objet à Paris-Nord Villepinte du 6 au 10 septembre
- Salon Régional des Métiers d'Art à Clermont-Ferrand du 18 au 20 octobre
- Journée organisée par la FNAMAC à Salsigne (Aude) le 21 octobre
- Journées d'informations Multifaf les lundis 18 novembre à Strasbourg, 25 novembre à Bordeaux et 2 décembre à Rennes

Multifaf y sera

- Carrousel des métiers d'art et de création au Carrousel du Louvre du 11 au 15 décembre
- Biennale des Tapisseries à Paris du 11 au 15 janvier 2003
- Salon International du Machinisme Agricole à Paris-Nord Villepinte du 23 au 27 février 2003
- Hortiflor 2003 : Salon Européen de la Fleuristerie du 8 au 10 mars 2003 à Bordeaux et 2 décembre à Rennes

“ Congrès de la FNAR

Multifaf a participé au 90^e congrès de la Fédération Nationale des Artisans Ruraux (FNAR), qui s'est tenu à Rennes du 5 au 8 septembre.

Michèle Devinante, Directrice générale, a présenté les critères de prise en charge relatifs à la profession et rappelé le rôle de Multifaf comme partenaire financier dans le projet “Qualité A” dont le volet formation vise l'acquisition d'outils et de méthodes permettant l'amélioration du fonctionnement global de l'entreprise. ”

► Interview

Joël Decoudre, chef d'entreprise, coiffeur...

...depuis 24 ans, il possède 2 salons de coiffure en Seine-Maritime. Il accorde une importance particulière à la formation et organise des départs réguliers en stage pour ses 8 salariés. Deux d'entre eux ont suivi une formation intitulée «Coupes Coiffages: un style, un look», d'une durée de 2 jours.

Quel était l'intérêt de ce stage pour l'entreprise ?

Joël Decoudre :

Ce stage qui vise l'acquisition de nouvelles méthodes de coupe nous permettait de proposer des nouvelles tendances à une partie de notre clientèle dont les goûts évoluent, d'élargir notre clientèle et en même temps de remettre en question nos pratiques habituelles. Le métier de coiffeur bouge et il faut savoir s'adapter aux évolutions.

Comment avez-vous choisi le prestataire de formation ?

J. D. : Le prestataire a justement su traduire ces évolutions en offre de formation et la faire connaître. Il s'est avéré que le but du stage correspondait exactement à nos besoins. La rencontre s'est donc faite naturellement entre nous.

Quels vous semblent être les bénéfices majeurs de cette formation ?

J. D. : Une évolution des savoir-faire des salariés : l'apprentissage de

nouvelles méthodes de coupe prenant en compte le look de la cliente, le dialogue avec la cliente, un gestuel différent. Les acquis de la formation ont été immédiatement mis en pratique dans nos salons. Par ailleurs, ce stage a donné un souffle nouveau à l'entreprise : les salariés formés ont fait bénéficier leurs collègues de travail de leurs nouvelles compétences et je constate une redynamisation générale au sein des salons.

La formation est un élément important dans votre entreprise, pouvez-vous nous dire pourquoi ?

J. D. : Les retours de formation ont toujours une incidence sur la motivation des salariés. Une remise en question des pratiques, un échange de savoir-faire avec les autres participants à la formation sont autant de facteurs de redynamisation dans l'entreprise.

La formation est également un outil qui permet de nous adapter à l'évolution de la demande de la clientèle et de conserver l'image de professionnalisme de nos salons.

► Dispositif

Le contrat de qualification adultes :

une campagne au service de l'emploi.

La campagne de promotion du contrat de qualification adultes décidée par les partenaires sociaux est sur les rails. Lancée par l'AGEFAL (Association de GEstion des Fonds de l'ALternance) et relayée par les OPCA, cette campagne vise à mieux faire connaître aux entreprises le contrat de qualification adultes. Instauré par la loi relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, ce contrat a pour but de prévenir l'exclusion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté en leur ouvrant la possibilité d'acquérir une qualification.

Vous avez reçu au mois de septembre une plaquette d'information avec un courrier de Multifaf vous invitant à nous contacter. Vous êtes très nombreux à le faire, pour connaître plus précisément les modalités d'embauche et les conditions d'attribution des aides financières du contrat.

En participant à cette opération, Multifaf contribue à l'effort national d'insertion et au maintien de l'emploi dans les entreprises artisanales.

” Mondial Coiffure

De nombreuses entreprises se sont présentées au stand de Multifaf les 13 et 14 octobre, au Palais des congrès. Michèle Devinante a animé, en collaboration avec Nicole Poggi du FAF des Métiers et Services, des ateliers sur le rôle respectif des deux organismes en matière d'accompagnement des entreprises pour faciliter l'accès à la formation continue.

► Brèves

Bon à savoir

• Pourquoi les formations U.V. ne peuvent-elles être prises en charge ?

Les formations du personnel utilisant des appareils de bronzage U.V. ne peuvent pas faire l'objet d'une prise en charge financière car elles visent essentiellement la simple information et, en conséquence, ne sont pas considérées comme action de formation au regard de la définition du Code du Travail.

• Est-ce que Multifaf peut financer le permis de conduire d'un salarié chargé des livraisons chez un fleuriste ?

Les formations Permis de Conduire peuvent être prises en charge si l'entreprise assure un service livraison. Le formulaire de prise en charge financière doit être accompagné d'un courrier motivant la demande qui sera étudiée au cas par cas par le Comité Technique Paritaire.

• Mon salarié a échoué au CAP. Peut-il entreprendre un Brevet Professionnel en contrat de qualification ?

Un apprenti salarié ayant échoué au CAP dans le cadre d'un contrat d'apprentissage peut entreprendre un BP en contrat de qualification s'il possède 5 ans de pratique professionnelle (les 3 années de préparation au CAP sont prises en compte dans la durée d'expérience requise).

► Cette lettre est la vôtre. N'hésitez pas à nous communiquer vos remarques, suggestions ou sujets que vous souhaiteriez voir traités. **Merci de votre participation.**

► Echos

Multifaf à la rencontre des entreprises



Le 13 mai à Toulouse, les 3 et 10 juin à Lyon et Paris, Multifaf organisait ses premières journées d'information, en collaboration avec la Confédération Nationale des Métiers et des Services (CNAMS), sur le thème " l'enjeu de la formation dans les entreprises artisanales". *Développer l'accès des salariés de l'artisanat à la formation professionnelle*, tel était l'objectif de ces journées. Artisans, responsables de chambres de métiers, représentants des organisations syndicales de salariés et de fédérations professionnelles, organismes de formation ont répondu à l'invitation. Les freins d'accès à la formation continue dans les entreprises artisanales ont été évoqués par les différents intervenants. Pour lever ces freins, les représentants de Multifaf ont rappelé la décision du Conseil d'Administration d'élargir le financement des actions de formation et évoqué les autres solutions pour faciliter le départ des salariés en formation :



appui des financements par le Fonds Social Européen, aides publiques au développement de la formation (par exemple l'aide au remplacement du salarié parti en formation), nouvelles modalités pédagogiques comme la Formation Ouverte et à Distance.

D'autres rencontres ont également eu lieu cet automne à Strasbourg, Bordeaux et Rennes.



multiFLASH

Directeurs de la publication :
Frédéric Nogier et Michel Pillot

Rédactrice en chef :
Michel Devinante

Ont participé à ce numéro :
Emmanuel Chansou
Leila Benozène
Amandine Roulland
Isabelle Schertzinger

Réalisation :
Additiv Communication

Multifaf
13, rue Saint-Marc
75002 Paris

Tél. : 01 44 88 33 33
Fax : 01 40 39 02 90

